

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2022



Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 5 avril 2022, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Christophe **Bénard**, Mme Cindy **Bourgois**, Mme Corinne **Oyer**, M. Arnaud **Guedet**, Mme Céline **Lemaire**, M. Sébastien **Rose**.

Étaient absents excusés:

M. Jacques **Laporte** donne pouvoir à Mme Valérie **Devillers**
M. Willy **Frérot** donne pouvoir à M. Christophe **Dewachter**
Mme Florence **Dekkers** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**

Secrétaire de séance : M. Pascal **Drocourt**

1) **Compte rendu administratif 2021 :**

Sous la Présidence du Doyen de l'Assemblée, M. Gaëtan **Deffontaines**, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le Compte administratif 2021 de Monsieur le Maire arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice 2021	Report du résultat 2020	Total général :
FONCTIONNEMENT	454 023,67 €	592 052,27 €	+ 138 028,60 €	+ 82 776,99 €	+ 220 805,59 €
INVESTISSEMENT	96 674,75 €	82 656,84€	- 14 017,91 €	+ 22 991,15 €	- 37 009,06 €

Excédent au 31 décembre 2021 : **+ 183 796,53 €**

En résumé, au 31 décembre 2021 la Commune a un excédent de clôture de : **+ 183 796,53 €**

2) **Compte rendu de Gestion 2021 :**

Sous la présidence de M. le Maire, ce compte a été également approuvé à l'unanimité et arrêté au mêmes chiffres que ci-dessus.

3) **Affectation du résultat 2021 à 2022 :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 37 009,06 € du déficit au compte de réserves 1068 de la section d'Investissement, crédits ouverts au Budget Primitif 2022.

4) Budget Primitif 2022 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	698 288,00 €	698 288,00 €
INVESTISSEMENT	371 780,00 €	371 780,00 €

5) Subventions 2022 aux Associations :

Espérant que la vie associative de notre village puisse reprendre dans les meilleures conditions après ces deux années difficiles, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'accorder à chaque association le même montant de subvention dont elle bénéficiait avant la COVID (année 2019).

6) Taxes d'imposition locales 2022 :

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission des Finances qui avait proposé, pour la 5 ème année consécutive, de **ne pas augmenter les taxes communales** pour l'année 2022. Cependant, il faut signaler que les bases d'impositions **fixées par l'Etat** vont augmenter de **3,4 %** en 2022, ce qui inévitablement fera monter le montant total de l'imposition.

7) Délibération portant débat sur les garanties de la protection sociale complémentaire accordée aux agents communaux

Pour accompagner les collectivités, le Centre de Gestion va organiser une consultation groupée pour les employeurs qui le souhaitent afin de négocier au mieux des contrats de complémentaires santé afin d'optimiser la prise en charge des agents. A l'issue de la consultation, la Commune restera libre de souscrire ou non aux garanties proposées. Les choix définitifs seront à faire au plus tard en 2025.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion pour négocier au mieux ces couvertures santé et prévoyance.

8) Demande d'avis sur vente logement HLM aux locataires ou au tiers

La Société S.A. HLM de l'Oise a pris contact avec la Mairie pour connaître la position de la Municipalité pour la vente d'un de leurs biens sur la Commune.

Dans le cadre de leur plan de commercialisation quinquennal, la Société SA. HLM envisage d'orienter prioritairement certains logements à la vente dès lors que le locataire occupant souhaiterait s'en porter acquéreur ou bien si ce dernier était amené à résilier son contrat de location à son initiative.

Cette habitation HLM étant le dernier logement social de la Commune, La majorité du Conseil émet un avis défavorable sur la vente de celui-ci.

9) Délibération portant sur une demande de subvention pour l'achat d'un fourneau à la cantine :

La CCPV donne l'opportunité d'aider au renouvellement de matériel utile pour la confection des repas. Il faut bien sûr répondre à certains critères (comme par exemple un certain nombre de repas servis chaque année) afin de pouvoir prétendre à l'obtention de subvention.

Le four de la cantine vieillissant, il serait opportun de bénéficier de cette aide pour son renouvellement à moindre coût pour la Commune.

L'ensemble du Conseil délibère et autorise à l'unanimité M. le Maire à constituer un dossier de demande de subvention pour le renouvellement de ce matériel.

10) Délibération concernant l'éclairage public SE 60 :

Des subventions seraient normalement accordées par le Syndicat Electrique pour l'amélioration de l'éclairage public en remplaçant le système actuel par un système Led moins énergivore. Dans un premier temps, des transformations pourraient être envisagées sur l'éclairage du centre bourg. Un rendez-vous avec un représentant de SE 60 sera prochainement programmé afin d'obtenir un maximum d'informations et éventuellement différents devis.

11) Délibération portant sur des facturations d'élagages et déblaiements non effectués par les propriétaires sur la voie publique :

Des propriétaires ne répondent pas aux relances de la Commune pour procéder à l'élitage de certaines haies bordant le domaine public ou n'effectuent pas le déblaiement de déchets au bord de route. De ce fait, la Municipalité se voit dans l'obligation de faire appel à des sociétés privées pour effectuer ces différents travaux.

Le Conseil Municipal délibère et autorise M. le Maire à faire établir les factures aux noms des propriétaires afin de pouvoir les recouvrer.

12) Etablissement des bureaux de vote :

Les élections Présidentielles 2022 se dérouleront le dimanche 10 et 24 avril 2022 de 8 h à 19 h 00. Les membres du Conseil Municipal tiendront le bureau de vote pendant ces deux journées. Un planning est établi pour ces deux journées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

◆ Travaux sur les fossés

M. Christophe Dewachter informe que d'importants curages de fossés ainsi que des aménagements de zones de croisement ont été effectués sur la Commune ces derniers temps (Bois-Aubert, Epluques, Corbeauval). Il tient à remercier les agriculteurs locaux qui ont apporté leur aide pour le transport et l'évacuation de la terre)

◆ Vente de bois de chauffage

Une vente de bois de chauffage est proposée aux habitants de la Commune. Chaque foyer qui le souhaite peut acheter 5 stères de bois au prix unitaire de 48 € le stère. Ce bois sec vous sera livré en 1 m de longueur et sera utilisable dès la prochaine saison de chauffe. Pour tout renseignement ou réservation, merci de contacter le secrétariat de mairie.

◆ Nettoyage du Columbarium

Mme Valérie Devillers demande qu'on puisse nettoyer le columbarium du cimetière; ce dernier ayant verdi.

◆ Caméra de surveillance

Messieurs Bénard Mikaël et Bénard Christophe demandent au Conseil Municipal d'entamer une réflexion sur l'installation de caméras de surveillance sur l'ensemble du territoire communal suite à différents méfaits.

Des communes avoisinantes se sont équipées de caméras et les forces de l'ordre semblent utiliser les images enregistrées pour faire avancer leurs différentes enquêtes.

La séance est levée à 23 h 20.

Informations

- **Repas des Aînés**

Etant donné la très faible participation des Aînés à la soirée choucroute du 16 avril prochain, il semblerait qu'une forte inquiétude face à la COVID persiste en ce moment. L'ensemble des membres du Comité des fêtes comprend très bien cette anxiété et préfère, cette année, ne pas proposer le repas aux Aînés prévu initialement le 7 mai afin de les protéger le mieux possible et leur éviter toute contamination. Prenez –soin de vous.

- **Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945**

- ♦ 11 h 00 : Rassemblement Place de l'Eglise
- ♦ 11 h 15 : Cérémonie au Monument aux Morts
Dépôt de gerbes
Minute de silence, Appel aux Morts, allocution

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur

TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT INVITEE A CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR.

- **Exposition de véhicules anciens (Comité des Fêtes)**

EXPOSITION DE VEHICULES ANCIENS

Dimanche 22 mai 2022

(place de l'église)
Restauration sur place

(Voir feuille jointe)



- **Brocante (Comité des Fêtes)**

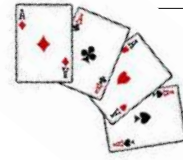
Dimanche 10 juillet 2022

(sur le stade près de la salle des fêtes)
Restauration sur place

(Voir feuille jointe)

• **Association : Les Cheveux d'argent**

Petits messages...



Vous aimez le tricot, les jeux de Société, les jeux de cartes, les sorties...



Alors venez rejoindre :

« L'ASSOCIATION DES CHEVEUX D'ARGENT »

Important:

Des places restent disponibles pour un voyage
du **20 au 26 Juin**
en **Bretagne**

pour de plus amples renseignements :
tél : 06 83 82 92 05 ou 07 70 34 00 20





CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022

Compte rendu de Séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 27 janvier 2022, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian Gavelle.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Willy **Frérot**, M. Christophe **Bénard**, Mme Corinne **Oyer**, M. Arnaud **Gueudet**, Mme Céline **Lemaire**, M. Sébastien **Rose**.

Étaient Absents excusés:

Mme Cindy **Bourgois** donne pouvoir à M. Jacques **Laporte**

M. Gaëtan **Deffontaines** donne pouvoir à M. Pascal **Drocourt**

Mme Florence **Dekkers** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**

Secrétaire de séance : M. Pascal **Drocourt**

1) Délibération sur l'organisation du temps de travail (1607 h) .

Le projet d'organisation du temps de travail ayant été approuvé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale est désormais soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette organisation du temps de travail.

2) Délibération concernant la nouvelle convention avec la SPA en janvier 2022.

Une nouvelle Convention quadriennale doit être mise en place avec la SPA à partir de 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal choisit l'option à 339,36 € par an. Ce tarif est au prorata du nombre d'habitants de la Commune.

3) Délibération concernant l'adhésion de la Communauté d'Agglomérations Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60).

la Communauté d'Agglomérations Creil Sud Oise a sollicité son adhésion au SE 60. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, cette demande d'adhésion après un avis favorable du SE 60 doit obtenir l'accord à la majorité de l'ensemble des membres du syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette adhésion.

4) Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes permanent avec la CCPV pour l'année 2022.

Depuis 2016, la CCPV propose à ses communes membres des groupements de commandes pour des achats divers comme par exemple des travaux de gravillonnage des voiries communales, la fourniture et la maintenance des appareils de secours (défibrillateurs), la fourniture de panneaux de signalisation routière etc...
Pour pouvoir profiter du groupement de commandes permanent pour 2022, il est donc nécessaire de signer une convention avec la CCPV.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention avec la CCPV.

5) Délibération concernant les dépenses autorisées au compte fêtes et cérémonies du budget communal.

M. le Maire énumère les différentes dépenses liées au compte « fêtes et cérémonies » inscrit au budget communal. Le Percepteur demande l'approbation du Conseil Municipal pour ces dépenses afin de valider ce compte. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la liste des dépenses attribuées à ce compte.

6) Plan gravillonnage 2022

Il est envisagé pour 2022 de ne pas effectuer de nouveaux gravillonnages sur le territoire communal. Il sera préférable de réaliser plutôt des réparations de la voirie avec de l'enrobé à chaud éventuellement.

Informations et questions diverses :

- ◆ Intervention d'un géomètre.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'intervention prochaine d'un géomètre afin de prévoir des aménagements futurs de voirie.

- ◆ Rappel des dates des différentes élections en 2022 .

M. le Maire précise les différentes dates afin de prévoir l'organisation des bureaux de vote:

Élections Présidentielles :

1er tour : Dimanche 10 avril 2022 (8h00 à 19h00)
2ème tour : Dimanche 24 avril 2022 (8h00 à 19h00)

Élections Législatives :

1er tour : Dimanche 12 juin 2022 (8h00 à 18h00)
2ème tour : Dimanche 19 juin 2022 (8h00 à 18h00)

- ◆ Eaux pluviales

Il sera probablement nécessaire d'envisager des travaux rue de la mare pour canaliser à certains endroits les eaux pluviales . Les anciennes canalisations enterrées ayant été détériorées, les eaux pluviales inondent les caves de certaines habitations.

- ◆ Entretien des fossés

Un curage de fossés est prévu du 21 au 23 février sur les hameaux de Bois-Aubert, Epluques et Corbeauval.

La séance est levée à 21 h 40.

SENANTES

Exposition

(60)

VEHICULES ANCIENS

AUTO - 2 ROUES - TRACTEURS



22 Mai 2022

Balade
de 25 km
à 10h30

Inscription avant le 15 mai.
Coupon à renvoyer à Christophe DEWACHTER
7 Grande Rue - 60650 Senantes
Rens. 06 34 90 38 55 ou 03 44 82 45 77

Restauration assurée
par le Comité des Fêtes

Prix d'Élégance

Remise des Lots
à partir de 16h



Imp Club Impression - Ne pas fêter sur la voie publique

Nom _____

Prénom _____

Tél. _____ / _____ / _____ / _____

Véhicule _____

Marque _____

Année _____

Joindre un chèque de caution de 10 € (restitué le jour de l'exposition à l'ordre du Comité des Fêtes de Senantes.)

Vente de plaque souvenir : 2 € l'unité : Oui Non

SENANTES (60)

15ème

BROCANTE

Dimanche 10 JUILLET 2022

Inscriptions à réserver

03 44 82 45 77
06 34 90 38 55

Restauration assurée exclusivement par le Comité des Fêtes de Senantes
La vente d'animaux sur une Foire à Tout est INTERDITE.

Villers sur Auchy

150 exp 2019

**2,50 €
ml**

Gournay en Bray

SENANTES

La Chapelle
aux Pots

Beauvais

St Germer de Fly

